

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1794

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Place Voltaire - Aménagement - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Huitième

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La place Voltaire est située au cœur d'un quartier présentant de forts enjeux de revitalisation. Son réaménagement participe à la stratégie globale proposée pour la requalification de ce quartier. Située le long d'un axe majeur, la rue Paul Bert, elle participe fortement à l'image de ce quartier et notamment à la perception de l'activité commerciale qui la borde.

Sans modifier sensiblement la structure actuelle de la place, la communauté urbaine de Lyon souhaite pouvoir lui redonner un niveau de qualité suffisant afin, notamment, de lui permettre de contribuer à la valorisation du quartier.

Le périmètre opérationnel de l'aménagement est délimité au nord par la rue Vaudrey, à l'est par la rue Duguesclin, à l'ouest par la rue Edison, au sud par la rue Paul Bert, pour une surface de 3 100 mètres carrés. Ce périmètre ne comprend pas le traitement de la rue Paul Bert, ni celui de la rue Edison.

Les objectifs sont de :

- valoriser l'identité centre de quartier en favorisant le caractère unitaire de la place et en recherchant la mise en valeur de l'unité architecturale et du caractère faubourien de cet espace,
- requalifier l'espace public, en favorisant l'animation de cet espace (commerces, terrasses, jeux, espaces de repos et de détente), en désenclavant la rue Voltaire, en facilitant la gestion de l'espace public avec notamment l'intervention des services de la propreté et en sécurisant les cheminements pour piétons.

Le programme proposé est le suivant :

- l'intégration de la rue de Créqui au niveau de la place,
- la création d'une circulation piétonne côté sud en élargissant le trottoir le long de la rue Paul Bert,
- le maintien d'un vocabulaire de square entre la rue Edison et la rue de Créqui et l'installation de jeux pour enfants,
- le maintien de l'espace de pied d'immeuble au nord de la place,
- le traitement des limites entre la rue Edison et la rue de Créqui (plantations ou bacs),
- la suppression du décaissé et son remplacement soit par une zone plantée, soit par un stabilisé,
- l'amélioration de la capacité d'installation des terrasses,
- le désenclavement de la rue Voltaire (création d'un débouché sur la rue Paul Bert),
- l'amélioration de la qualité des plantations.

Le montant de l'opération est estimé à 750 000 € pour une surface de 3 100 mètres carrés (hors rue Paul Bert et rue de Créqui).

La participation de la ville de Lyon pour les ouvrages la concernant (éclairage, espaces verts, fontaines) sera sollicitée.

Le calendrier de réalisation serait le suivant :

- début 2004 : validation du programme d'aménagement,
- 2004 : engagement des études,
- 2005-2006 : réalisation des travaux.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 janvier 2004 et du Bureau restreint le 16 février 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études en vue du réaménagement de la place Voltaire à Lyon 3°.

2° - Cette opération, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 130 000 € en dépenses pour le financement des études, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 65 000 € en 2004,
- 65 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,